

**Compte rendu
de la réunion tenue
à la salle du Club Optimiste
de Sainte-Sophie**

Le 5 avril 2007

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1.	VISITE DES ÉQUIPEMENTS DE GAZ MÉTRO	3
2.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	4
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
4.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2006	5
5.	RAPPORT D'ACTIVITÉS	5
5.1	Suivi des actions de Gaz Métro sur les odeurs	5
5.2	Comité technique agricole.....	5
5.3	Le Comité de Sainte-Anne-des-Plaines	6
5.4	Registre des plaintes	6
5.5	Suivi des actions sur les goélands	7
5.6	Correspondance avec le MDDEP sur le suivi de la qualité de l'air	9
6.	INFORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SITE	11
7.	PROCHAINE RÉUNION	14

Liste des annexes

Annexe 1	Liste des présences
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Lettre d'engagement de Gaz Métro
Annexe 4	Registre des plaintes au 4 avril 2007
Annexe 5	Permis d'abattage sélectif des goélands de Waste Management Ontario
Annexe 6	Réponse de Robert Marcotte du MDDEP à l'invitation du Comité
Annexe 7	Présentation des perspectives de développement du site de Sainte-Sophie

Les annexes sont présentées dans un document joint

1. VISITE DES ÉQUIPEMENTS DE GAZ MÉTRO

Des représentants de Gaz Métro ont fait visiter au Comité de vigilance, les installations de compression du biogaz présentes sur le site d'enfouissement. Lors de cette visite, les membres du Comité ont pu découvrir la salle de contrôle, la salle des moteurs et la salle de compression. M. Charles Bergevin, responsable de l'usine de liquéfaction de Gaz Métro à Montréal, a expliqué que son unité assume maintenant la gestion du poste de compression de Sainte-Sophie anciennement sous la responsabilité du service régional.

Lors de cette visite, les membres du Comité ont également pu observer le brûleur d'odeurs à l'origine des problèmes rencontrés par le voisinage du site. M. Bergevin a précisé que ce brûleur serait remplacé d'ici la fin du mois de juin 2007 par un nouveau brûleur plus accessible pour faciliter son entretien, plus performant et mieux scellé. Ce nouveau brûleur devrait, d'après lui, régler les problèmes d'odeurs liés aux installations de Gaz Métro. Ces installations seront d'ailleurs auditées pour obtenir la certification ISO 14001 comme les autres installations de Gaz Métro.

Questions ou commentaires	Réponses de Gaz Métro
<i>Existe-t-il d'autres méthodes d'assèchement que le glycol ?</i>	Oui, toutefois, l'utilisation du glycol permet un taux d'assèchement élevé, ce qui est nécessaire pour le transport du gaz sur une longue distance, comme c'est le cas ici.
<i>L'assèchement du biogaz se fait en haute pression après qu'il soit compressé. Pourquoi ne pas le faire avant la compression ?</i>	Il est préférable d'assécher le biogaz après la compression pour des raisons techniques, d'autant que cette compression est très faible.
<i>Pouvez-vous nous confirmer par écrit que le nouveau brûleur sera installé le 30 juin ?</i>	Oui.
<i>Quelles sont les différences entre l'ancien et le nouveau brûleur ?</i>	L'orientation du nouveau brûleur limitera l'accumulation de poussières dans les endroits susceptibles de gêner la combustion. La combustion sera plus fiable car la capacité du brûleur sera supérieure.

Questions ou commentaires	Réponses de Gaz Métro
	M. Bergevin précise également que l'ancien brûleur va être remis en état et modifié afin de servir de système de remplacement pendant les travaux d'entretien ou en cas de panne du nouveau brûleur.
<i>Le glycol ne sent pas normalement, à quoi sont dues les odeurs ?</i>	Il s'agit de l'hydrogène sulfuré (H ₂ S) contenu dans le glycol qui est à l'origine des odeurs.
<i>Pourquoi y a-t-il un délai entre la date annoncée à l'origine pour régler le problème, soit le 15 mars et la date que vous nous annoncez, soit le 30 juin ?</i>	Gaz Métro a travaillé à la recherche d'une solution plus efficace que celle proposée à l'origine et qui nécessite plus de temps pour être mise au point.
<i>Début juillet nous n'aurons donc plus d'odeurs ?</i>	M. Bergevin explique qu'il est très confiant sur ce point. Il précise qu'en revanche, l'unité secondaire, soit le brûleur actuel, sera prête un peu plus tard.

L'engagement écrit de M. Bergevin de Gaz Métro, sur l'entrée en fonction du nouveau brûleur au plus tard le 30 juin, est présenté en annexe 3

2. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

De retour à la salle du Club Optimiste, M. Martin Dussault, directeur des Affaires publiques de Waste Management au Québec, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés pour la visite des installations de Gaz Métro et pour la réunion du Comité de vigilance.

M. André Delisle, président de *Transfert Environnement*, agit à titre d'animateur de la réunion.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. Il est accepté par les participants et figure à l'annexe 2.

4. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2006

Le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2006 a été envoyé aux participants. Il est approuvé sans modification.

M. Dussault demande si le compte rendu a été affiché à Saint-Hippolyte. La représentante de la municipalité précise qu'il a seulement été présenté en conseil municipal mais qu'il serait possible de l'afficher notamment sur leur site Internet.

Il rappelle également que puisque tous les comptes rendus de l'année 2006 ont été approuvés, le rapport des activités 2006 du Comité peut être rédigé.

ACTIONS DE SUIVI :

Rédiger le rapport d'activités 2006 du Comité de vigilance.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS

5.1 Suivi des actions de Gaz Métro sur les odeurs

Les participants rappellent que M. Bergevin de Gaz Métro s'est engagé à envoyer au Comité une confirmation écrite sur la mise en place du nouveau brûleur à la date annoncée du 30 juin.

5.2 Comité technique agricole

M. Daniel Brien, directeur des lieux d'enfouissement chez Waste Management, au Québec, explique qu'une réunion a eu lieu le 15 février 2007, notamment sur la finalisation des activités du Comité technique agricole (CTA). Lors de la prochaine réunion du CTA, qui devrait normalement marquer la fin des activités du Comité, une présentation faisant le point sur les activités du Comité sera réalisée. M. Brien précise que les activités de vigilance et de suivi communautaire du CTA sont transférées au Comité de vigilance, qui les assume déjà. En ce qui concerne les activités du CTA liées à la compensation sur les terres agricoles utilisées pour l'enfouissement, elles seront transférées à un organisme sans but lucratif (OSBL). Cet organisme sera constitué d'intervenants du milieu, principalement des agriculteurs, et sera coordonné par la MRC. Le mandat de cet OSBL sera de gérer les fonds versés par WM et de les redistribuer dans le milieu en finançant des projets locaux structurants.

ACTIONS DE SUIVI :

Présenter un bilan des activités du CTA au Comité de vigilance.

5.3 Le Comité de Sainte-Anne-des-Plaines

M. Brien rappelle aux participants que le Comité de Sainte-Anne-des-Plaines (SAP) a été mis sur pied conjointement par la Ville et l'entreprise afin d'assurer un suivi spécifique de la qualité de l'eau souterraine en périphérie sud du secteur de l'ancien site. Un rapport de suivi est en cours de réalisation et sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité SAP le 26 avril. M. Brien précise que le bilan général est positif puisque les travaux effectués donnent de bons résultats et que les concentrations, notamment d'azote ammoniacal (NH₃), sont en baisse.

ACTIONS DE SUIVI :

Présenter un bilan des activités du Comité SAP à la prochaine réunion du Comité de vigilance.

5.4 Registre des plaintes

M. Dussault remet aux participants le « Registre des plaintes » en date du 4 avril 2007 (annexe 4). Il ajoute qu'une seule plainte a été reçue depuis la dernière réunion. Elle concernait un problème d'odeurs. M. Mercier, directeur des opérations du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, explique que les odeurs étaient dues à des travaux de forage pour le branchement des nouveaux puits de captage du biogaz. Il précise que ce problème a donc été résolu rapidement.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Un participant précise qu'il a appelé WM pendant les fêtes de fin d'année car une grande flamme sortait de la torchère.</i>	M. Mercier explique qu'il y avait eu une panne électrique sur le site nécessitant un redémarrage de la torchère. Or, une fois que celle-ci se rallume, un certain temps est nécessaire pour qu'elle se calibre, ce qui explique cette grande flamme qui n'a duré que quelques instants.

Il est convenu avec les participants que cet incident n'est pas considéré comme une plainte. Il ne sera donc pas ajouté au registre.

ACTIONS DE SUIVI :

S'assurer que les citoyens du voisinage soient avertis des risques d'odeurs lorsque des travaux sont effectués sur le site.

5.5 Suivi des actions sur les goélands

M. Brien explique qu'un permis d'abattage sélectif a été signé par le Service canadien de la faune (SCF) pour une période de 3 ans à titre expérimental. Le protocole proposé par WM a été accepté et le programme d'abattage vient de débiter pour 21 semaines. M. Dussault précise que WM a obtenu un allongement de la période autorisée initialement par le SCF permettant ainsi un abattage du 1er avril au 15 octobre pour 3 ans. Il précise également qu'une période de comptage a eu lieu préalablement à l'abattage afin d'évaluer la population de goélands. Il semble qu'il y ait déjà moins d'oiseaux présents sur le front de déchets, mais que pour le moment, ils restent toujours autour du site. Toutefois, vu les résultats après quelques jours d'abattage, WM pense que ce programme donnera de bons résultats.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les goélands chassés du site vont dans les champs voisins qui représentent leur première source de nourriture (vers, insectes, déchets végétaux, etc.) puis retournent ensuite sur le site, surtout à la sortie de l'hiver après la fonte des neiges.</i>	
<i>Il faudrait commencer l'abattage tant qu'il y a de la neige dans les champs pour éviter que les goélands s'y déplacent.</i>	M. Brien explique que l'abattage est soumis au permis délivré par le SCF. Il précise que WM a obtenu que l'abattage débute le 1 ^{er} avril mais qu'à l'origine le permis du SCF débutait seulement le 1 ^{er} mai.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Si l'abattage donne des résultats cette année, est ce que les goélands reviendront l'année prochaine ?</i></p>	<p>Effectivement, il y a des risques pour qu'ils reviennent. La pression doit donc être continue, abattage, effarouchement, etc. d'autant qu'il s'agit généralement d'individus différents d'une année à l'autre.</p> <p>WM travaille à accentuer la pression sur les goélands en plaçant des systèmes d'effarouchement à des endroits stratégiques et en favorisant la revégétation la plus haute possible afin de limiter les aires de repos pour les goélands.</p>
<p><i>Quand auront lieu toutes ces mesures et notamment l'abattage ?</i></p>	<p>WM va commencer par les mettre en place dans la semaine et verra par la suite si cela doit être étendu aux fins de semaines.</p>
<p><i>Puisqu'une entente a été signée avec le SCF, il faut relancer l'appui du Comité aux autres sites.</i></p>	<p>M. Dussaut précise qu'une lettre sera préparée sur le projet pilote autorisé à Sainte-Sophie d'autant que le SCF semble d'accord pour que l'entente signée soit diffusée.</p>
<p><i>Cette lettre pourrait également être envoyée aux municipalités environnantes, au Comité consultatif en environnement de Saint-Hippolyte (Nicolas Saint-Vincent) et à l'Association de protection du Lac L'Achigan.</i></p>	
<p><i>Votre décompte donnait combien de goélands sur le site ?</i></p>	<p>7000 à 9000 oiseaux ont été dénombrés par des biologistes. Pour réaliser ce comptage, les mesures d'effarouchement étaient suspendues. Ce décompte continuera pendant les périodes de nidification à raison de deux fois par semaine.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi ne pas détruire les nids ?</i>	M. Mercier explique que les nids ne se trouvent pas sur le site mais sur les îles du Saint-Laurent. On dénombre environ 125 000 couples au Québec.

À la suite de la demande du Comité lors de la réunion précédente, les permis d'abattage obtenus par WM en Ontario sont joints en annexe 5

ACTIONS DE SUIVI :

Préparer une lettre sur le projet pilote d'abattage sélectif des goélands autorisé par le SCF.

Diffuser cette lettre aux sites ayant fourni leur appui, aux municipalités situées dans la région du site, au Comité consultatif en environnement de Saint-Hippolyte (Nicolas Saint-Vincent) et l'Association de protection du Lac L'Achigan.

5.6 Correspondance avec le MDDEP sur le suivi de la qualité de l'air

M. Dussault rappelle que WM effectue des mesures de la qualité de l'air et que ces mesures sont transmises au MDDEP, pour interprétation. Le Comité a voulu s'assurer que ces données étaient analysées et que la qualité de l'air était bonne. Le président du Comité a donc envoyé au MDDEP une invitation à une rencontre avec le Comité pour obtenir ses conclusions sur l'échantillonnage de la qualité de l'air effectué. Le courrier de réponse de M. Marcotte, du MDDEP, (annexe 6) explique que les données fournies sont incomplètes pour pouvoir donner une conclusion dès maintenant mais que cela sera possible dans une année. M. Dussault rappelle que les mesures effectuées dans le cadre de cet échantillonnage étaient lourdes et coûteuses et qu'il s'attendait donc à obtenir un retour de la part du MDDEP.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Le MDDEP reçoit des données depuis combien de temps ?</i></p>	<p>Les mesures sont effectuées et envoyées au MDDEP depuis le mois d'octobre 2005 soit 18 mois. M. Brien précise que WM a demandé une rencontre avec le spécialiste de la qualité de l'air du MDDEP mais que ce dernier ne semblait pas être au courant des mesures qui avaient été effectuées. De plus, il a été demandé à WM de modifier ses méthodes de transmission de données au MDDEP afin qu'il puisse mieux les exploiter, ce qui expliquerait le délai supplémentaire d'un an pour obtenir les conclusions d'analyses du MDDEP.</p>
<p><i>Le gouvernement a demandé la création du Comité de vigilance mais ne fournit pas l'information dont le Comité a besoin.</i></p>	<p>M. Brien précise que WM s'est conformé à la demande initiale du MDDEP et que l'ajustement des transmissions de données aux nouvelles méthodes devrait donner des résultats.</p>
<p><i>Un participant propose, soit de relancer le MDDEP immédiatement, soit d'attendre encore six mois, avec la nouvelle méthode, pour avoir en tout deux ans de mesures.</i></p>	
<p><i>D'autres participants considèrent qu'il est nécessaire d'envoyer un courrier à l'antenne régionale du MDDEP avec copie à Québec pour répondre à la lettre de M. Marcotte et exprimer leur insatisfaction. Le MDDEP possède 15 mois de données, ils doivent les exploiter.</i></p>	

ACTIONS DE SUIVI :

Préparer une lettre de réponse au courrier de M. Marcotte afin d'exiger les conclusions de MDDEP sur les mesures de qualité de l'air réalisées depuis 15 mois par WM.

PAUSE

6. INFORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SITE

M. Dussault présente au Comité les perspectives de développement du site de Sainte-Sophie (présentation en annexe 7). Il explique que ce projet de développement ferait suite au permis d'exploitation actuel qui doit prendre fin en 2010. WM commence à examiner les options de développement du site dès maintenant car les délais nécessaires au processus d'autorisation sont longs (évaluation des impacts, consultation publique, etc.). M. Dussault précise que WM a souhaité en informer le Comité le plus tôt possible et que, à ce titre, certaines spécificités du projet n'ont pas encore été définies. De plus, WM souhaiterait inclure le Comité dans le processus d'analyse de son projet afin de mieux prendre en compte les préoccupations du milieu et ainsi ne pas se limiter aux directives du MDDEP en terme d'analyse des impacts.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Vous proposez un nouveau projet de 100 hectares, cela correspond à combien d'années supplémentaires ?</i>	Environ 20 à 25 ans.
<i>Cela correspond à la totalité du terrain disponible restant ?</i>	Oui, cela correspond à la totalité du terrain contigu disponible, mais il y a d'autres terrains situés de l'autre côté de la propriété.
<i>Vous proposez 30 millions de mètres cubes, cela correspond à 30 millions de tonnes ?</i>	En considérant la compaction des déchets, cela fait environ 30 millions de tonnes.
<i>Est-ce que vous pourriez en ajouter par-dessus l'ancien site ?</i>	Non, ce n'est pas dans nos intentions.
<i>Pourquoi proposer un projet si important ?</i>	M. Dussault explique que beaucoup d'efforts sont nécessaires pour obtenir une autorisation. De plus, cinq années représentent une période trop courte pour la planification à long terme, notamment pour les partenariats du type de celui avec

Questions ou commentaires	Réponses
	<p>Cascades et pour les clients qui recherchent des contrats d'enfouissement sur le long terme. Un projet à plus long terme permet de mieux planifier l'exploitation du site et de rassurer la clientèle, sur une plus longue période. Par exemple, les sites de Lachute et d'EBI ont obtenu des autorisations de plus de 20 ans.</p>
<p><i>Avez-vous des attentes face au Comité de vigilance, et lesquelles ?</i></p>	<p>M. Dussault explique que WM n'a pas vraiment d'attente venant du Comité. L'entreprise s'attend plutôt à ce que le Comité en ait envers WM, en terme d'information par exemple. WM informe dès maintenant le Comité sur son projet car l'entreprise souhaite recueillir le plus tôt possible les réactions du milieu afin de les prendre en compte dès le début du projet.</p>
<p><i>Je comprends votre volonté de planification à long terme, mais des certificats de courte durée nous garantissent votre vigilance, notamment si les représentants de WM changent.</i></p>	<p>M. Brien explique que le MDDEP peut donner un décret d'autorisation à long terme, permettant ainsi une meilleure planification pour WM, mais avec des certificats de 5 ans pour assurer la vigilance du promoteur.</p> <p>Il précise également que le site sera exploité par cellules pour permettre une fermeture progressive et pour faciliter l'exploitation et le captage des biogaz.</p>
<p><i>Est-ce que cela va amener une augmentation de l'achalandage ?</i></p>	<p>La gestion du site se fera par secteur et le gouvernement va fixer un tonnage annuel maximum, ce qui limitera l'achalandage.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Pour développer l'utilisation des biogaz il faut trouver d'autres entreprises partenaires telles que des serres. En effet, Cascades peut ne plus avoir besoin du biogaz (fermeture, etc.), il faut donc obtenir une autorisation pour au moins 10 ou 15 ans pour permettre le développement de partenariats à long terme.</i></p>	<p>Cascades a exprimé une volonté d'ouverture continue et à long terme, d'autant que des investissements majeurs ont été nécessaires pour l'utilisation du biogaz du site. Toutefois, on ne peut effectivement pas prévoir quelle sera la réalité future et le fait de diversifier ces partenariats permet d'assurer une utilisation du biogaz.</p>
<p><i>Quelle est la durée de l'approvisionnement en biogaz ?</i></p>	<p>WM et Cascades ont signé une entente sur la fourniture de gaz jusqu'en 2015.</p>
<p><i>Quel est pour WM le rôle du Comité dans le processus d'autorisation du nouveau projet d'agrandissement du site ?</i></p> <p><i>Le mandat du Comité est de surveiller et pas de coopérer avec WM. Les préconsultations devraient être faites comme cela a été le cas en 2003. Le Comité ne doit pas être associé au projet et ne doit pas être perçu comme tel pour des raisons de crédibilité.</i></p>	<p>M. Dussault précise que la formule de participation du Comité au processus reste à développer. Il ajoute que le Comité n'a pas pour tâche de cautionner le projet ou la compagnie mais plutôt de guider WM sur la façon de tenir compte le mieux possible des préoccupations du milieu.</p>
<p><i>Le projet présenté il y a 5 ans faisait déjà peur, alors 100 hectares ça fait peur! Ça fait d'autant plus peur parce que cela signifie que l'importation des déchets va continuer et que la valorisation des déchets augmentera.</i></p>	
<p><i>100 hectares, c'est ce qui est nécessaire pour 25 ans d'exploitation. De toute façon le MDDEP pourra assurer un contrôle avec la délivrance de certificats de 5 ans.</i></p> <p><i>Il faut refaire le processus complet à chaque fois, et avec des permis de 5 ou 10 ans il y a une perte de temps et d'argent.</i></p>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si le décret d'autorisation est établi pour 25 ans mais que les certificats sont émis tous les 5 ans et que le tonnage annuel est contrôlé, je trouve que c'est correct.</i>	
<i>Ça ne me plaît pas de repartir pour 25 ans surtout que le site est situé au centre de Ste-Sophie.</i>	
<i>Le problème est que WM n'est en charge que de l'enfouissement, si on jetait moins, ils enfouiraient moins.</i>	
<i>Est-ce qu'il est possible de réduire un peu la superficie du projet pour avoir un peu plus de boisé autour du site ?</i>	Des mesures de mitigation seront mises en place pour cela et le projet sera amélioré dans le cadre des préconsultations.
<i>Puisque les goélands ne se posent pas en forêt, est-il possible de planter des arbustes sur les anciennes cellules ?</i>	C'est une solution à envisager surtout pour l'ancien secteur qui ne possède pas de membranes sur le dessus du site. En ce qui concerne le nouveau secteur il n'y a pas assez d'épaisseur de terre entre le couvert végétal et les membranes étanches pour permettre une plantation d'arbustes. Toutefois, les graminées plantées ont la même efficacité.

7. PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu de tenir la prochaine rencontre du Comité de vigilance le 14 juin 2007, à 19 h 30. Le Comité se réunira une heure avant, sans les représentants de WM, soit à 18h30, afin de discuter du projet d'agrandissement.

Une nouvelle visite des installations de Gaz Métro sera proposée dans le courant du mois de juillet, suite à la mise en place du nouveau brûleur le 30 juin.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h 35.